

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire
de la Ville de Besançon

Publié le : 05/08/2025

FIN.25.00.A30

OBJET : Direction des Sports - Régie et sous régies de recettes n° 73 relatives aux quatre piscines et à une patinoire - Modification de l'arrêté FIN.25.00.A26

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création de recettes, d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements, à l'exclusion des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du 19 septembre 2019 par laquelle le Conseil Municipal décide l'application du régime indemnitaire prévu par la réglementation aux régisseurs d'avances et de recettes de la ville de Besançon,

Vu la décision FIN.22.00.D8 du 6 mai 2022 portant institution auprès de la Ville de Besançon d'une régie et de sous régies de recettes à la Direction des sports relatives aux quatre piscines et à une patinoire,

Vu l'arrêté FIN.23.00.A43 du 4 décembre 2023 portant nomination du régisseur, des mandataires suppléants et des sous-régisseurs et notamment nomination de M. Yohann ANDRE en tant que régisseur,

Vu l'arrêté FIN.25.00.A26 du 3 juillet 2025,

Considérant que, suite à une erreur matérielle, l'objet de l'arrêté FIN.25.00.A26 du 3 juillet 2025 est erroné,

Vu l'avis conforme du Comptable Public du Service de Gestion Comptable du Grand Besançon en date du 11 juillet 2025,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'objet de l'arrêté FIN.25.00.A26 du 3 juillet 2025 est modifié comme suit :

« **OBJET** : Direction des Sports - Régie et sous régies de recettes n° 73 relatives aux quatre piscines et à une patinoire - Abrogation de la nomination de 3 sous-régisseurs - Nomination d'un mandataire suppléant et d'un sous-régisseur »

Article 2 : Il n'est rien changé aux autres dispositions de l'arrêté FIN.25.00.A26 du 3 juillet 2025.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable du Grand Besançon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville et dont copie sera remise aux intéressés.

Besançon, le *Mijillet 2025*

Pour la Maire, par délégation



Anthony POULIN
Adjoint à la Maire

Notifié à l'intéressé

le :

Nom Prénom : ANDRE Yohann

Signature :

Notifié à l'intéressé

le :

Nom Prénom : JOURNOT Bastien

Signature :

Notifié à l'intéressée

le :

Nom Prénom : CORNEVEAUX Flavie

Signature :

Notifié à l'intéressée

le :

Nom Prénom : LEROUX Aurélie

Signature :

Notifié à l'intéressée

le :

Nom Prénom : MARTIN Lucie

Signature :

Notifié à l'intéressée

le :

Nom Prénom : VADCARD Mirabelle

Signature :

